



**ASSOCIATION LOI 1901 ADEMAS 69**

**5 bis rue Cleberg**

**69005 LYON**

**SIÈGE SOCIAL**

**LYON**

Le Thelemos  
12-15, quai du Commerce  
C.P. 50203  
69336 Lyon cedex 09  
**Tél. 04 78 43 45 55**  
Fax 04 78 64 83 42

**BUREAUX**

**PARIS**

37, rue d'Amsterdam  
75008 Paris  
**Tél. 04 78 43 45 55**  
Fax 04 78 64 83 42

**VALRÉAS**

22, cours Jean Jaurès  
BP 115  
84603 Valréas cedex 03  
**Tél. 04 90 35 05 97**  
Fax 04 90 35 37 17

**VILLEFRANCHE s/SAÔNE**

167, rue Charles Germain  
69400 Villefranche s/ Saône  
**Tél. 04 74 68 37 43**  
Fax 04 74 60 62 56

[www.orial.fr](http://www.orial.fr)

**ASSOCIATION LOI 1901 ADEMAS 69**

**Rapports du Commissaire aux Comptes  
Exercice clos le 31 décembre 2012**

*Ce document contient 16 pages*

expertise comptable • social • conseil • commissariat aux comptes • audit

Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes  
S.A.S. au capital de 3 545 381 € - 444 674 816 00012 RCS Lyon - Membre des réseaux internationaux AGN et JPAI

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31.12.2012**

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de l'Association. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les contributions volontaires et les subventions reçues par l'Association sont évaluées comme indiqué dans l'annexe. Nous avons validé plus particulièrement la séparation des exercices, l'exhaustivité et la réalité de ces produits.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

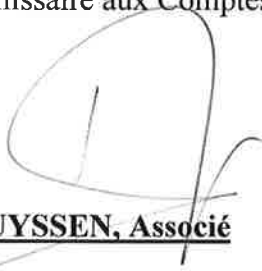
## **III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier établi par le Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Lyon, le 18 avril 2013

Pour SAS ORIAL  
Commissaire aux Comptes



**C. RUYSEN, Associé**

## Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/12	Net au 31/12/11
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
<i>Frais d'établissement</i>				
<i>Frais de recherche et de développement</i>				
<i>Concessions, brevets et droits assimilés</i>				
<i>Droit au bail</i>				
<i>Autres immob. incorporelles / Avances et</i>	47 194	38 749	8 445	
<b>Immobilisations corporelles</b>				
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i>				
<i>Installations techniques, matériel et outilla</i>	260 233	253 181	7 053	20 034
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	251 954	185 598	66 356	70 813
<i>Immob. en cours / Avances et acomptes</i>				
<i>Immobilisations financières</i>				
<i>Participations et créances rattachées</i>	15		15	15
<i>TIAP &amp; autres titres immobilisés</i>				
<i>Prêts</i>				
<i>Autres immobilisations financières</i>	50		50	50
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>559 446</b>	<b>477 528</b>	<b>81 918</b>	<b>90 911</b>
<i>Stocks</i>				
<i>Matières premières et autres approv.</i>				
<i>En cours de production de biens</i>				
<i>En cours de production de services</i>				
<i>Produits intermédiaires et finis</i>				
<i>Marchandises</i>				
<i>Avances et acomptes versés sur comman</i>				
<i>Créances</i>				
<i>Usagers et comptes rattachés</i>				
<i>Autres créances</i>	233 197		233 197	42 571
<i>Divers</i>				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
<i>Instruments de trésorerie</i>				
<i>Disponibilités</i>	977 763		977 763	1 367 100
<i>Charges constatées d'avance</i>	141 178		141 178	139 209
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 352 138</b>		<b>1 352 138</b>	<b>1 548 881</b>
<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>				
<i>Prime de remboursement des obligations</i>				
<i>Ecarts de conversion - Actif</i>				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 911 584</b>	<b>477 528</b>	<b>1 434 056</b>	<b>1 639 792</b>



## Bilan

	Net au 31/12/12	Net au 31/12/11
<b>PASSIF</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise	127 543	127 543
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 108 259	803 029
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-360 995</b>	<b>305 231</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>874 807</b>	<b>1 235 802</b>
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>		
Résultat sous contrôle	-1 426	-1 426
Droit des propriétaires		
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>-1 426</b>	<b>-1 426</b>
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
<b>FONDS DEDIES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
<b>Emprunts</b>		
<b>Découverts et concours bancaires</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	114 234	93 288
Dettes fiscales et sociales	37 561	34 614
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	364 661	216 716
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance	44 218	60 798
<b>DETTES</b>	<b>560 674</b>	<b>405 416</b>
Ecarts de conversion - Passif		
<b>ECARTS DE CONVERSION</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 434 056</b>	<b>1 639 792</b>



## Compte de résultat

	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	%	du 01/01/11 au 31/12/11 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<i>Ventes de marchandises</i>						
<i>Production vendue</i>						
<i>Production stockée</i>						
<i>Production immobilisée</i>						
<i>Subventions d'exploitation</i>	1 638 641	100,00	2 275 196	100,00	-636 555	-27,98
<i>Reprises et Transferts de charge</i>	5 313	0,32			5 313	
<i>Cotisations</i>						
<i>Autres produits</i>	502 568	30,67	440 856	19,38	61 712	14,00
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>2 146 522</b>	<b>130,99</b>	<b>2 716 052</b>	<b>119,38</b>	<b>-569 531</b>	<b>-20,97</b>
<i>Achats de marchandises</i>						
<i>Variation de stock de marchandises</i>						
<i>Achats de matières premières</i>						
<i>Variation de stock de matières premières</i>						
<i>Autres achats non stockés et charges exte</i>	1 720 936	105,02	1 629 131	71,60	91 804	5,64
<i>Impôts et taxes</i>	18 298	1,12	14 805	0,65	3 493	23,59
<i>Salaires et Traitements</i>	524 184	31,99	517 781	22,76	6 403	1,24
<i>Charges sociales</i>	207 016	12,63	205 929	9,05	1 086	0,53
<i>Amortissements et provisions</i>	38 868	2,37	45 783	2,01	-6 916	-15,10
<i>Autres charges</i>	1		2		-1	-50,00
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>2 509 302</b>	<b>153,13</b>	<b>2 413 432</b>	<b>106,08</b>	<b>95 870</b>	<b>3,97</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-362 780</b>	<b>-22,14</b>	<b>302 620</b>	<b>13,30</b>	<b>-665 401</b>	<b>-219,88</b>
<i>Opérations faites en commun</i>						
<i>Produits financiers</i>	1 740	0,11	851	0,04	889	104,41
<i>Charges financières</i>						
<b>Résultat financier</b>	<b>1 740</b>	<b>0,11</b>	<b>851</b>	<b>0,04</b>	<b>889</b>	<b>104,41</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-361 040</b>	<b>-22,03</b>	<b>303 472</b>	<b>13,34</b>	<b>-664 512</b>	<b>-218,97</b>
<i>Produits exceptionnels</i>	45		1 759	0,08	-1 714	-97,44
<i>Charges exceptionnelles</i>						
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>45</b>		<b>1 759</b>	<b>0,08</b>	<b>-1 714</b>	<b>-97,44</b>
<i>Impôts sur les bénéfices</i>						
<i>Report des ressources non utilisées</i>						
<i>Engagements à réaliser</i>						
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-360 995</b>	<b>-22,03</b>	<b>305 231</b>	<b>13,42</b>	<b>-666 226</b>	<b>-218,27</b>



**Annexe**



**BBM & ASSOCIES**

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ADEMAS 69

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2012, dont le total est de 1 434 056 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 360 995 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2012 au 31/12/2012.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17/04/2013 par les dirigeants de l'association.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2012 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans



La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.



## Règles et méthodes comptables

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.



## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	35 204	11 990		47 194
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>35 204</b>	<b>11 990</b>		<b>47 194</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	260 233			260 233
- Installations générales, agencements aménagements divers	70 809	6 532		77 341
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	163 275	11 352	15	174 612
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>494 318</b>	<b>17 884</b>	<b>15</b>	<b>512 187</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	15			15
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	50			50
<b>Immobilisations financières</b>	<b>65</b>			<b>65</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>529 587</b>	<b>29 874</b>	<b>15</b>	<b>559 446</b>



## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
<i>Virements de poste à poste</i>				
<i>Virements de l'actif circulant</i>				
<i>Acquisitions</i>	11 990	17 884		29 874
<i>Apports</i>				
<i>Créations</i>				
<i>Réévaluations</i>				
<b>Augmentations de l'exercice</b>	<b>11 990</b>	<b>17 884</b>		<b>29 874</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
<i>Virements de poste à poste</i>				
<i>Virements vers l'actif circulant</i>				
<i>Cessions</i>			15	15
<i>Scissions</i>				
<i>Mises hors service</i>				
<b>Diminutions de l'exercice</b>		<b>15</b>		<b>15</b>



## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	35 204	3 545		38 749
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>35 204</b>	<b>3 545</b>		<b>38 749</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	240 199	12 981		253 181
- Installations générales, agencements aménagements divers	26 488	6 739		33 228
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	136 784	15 602	15	152 370
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>403 471</b>	<b>35 322</b>	<b>15</b>	<b>438 779</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>438 675</b>	<b>38 868</b>	<b>15</b>	<b>477 528</b>



## Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 374 425 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
<i>Créances rattachées à des participations</i>			
<i>Prêts</i>			
<i>Autres</i>	50		50
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
<i>Créances Clients et Comptes rattachés</i>			
<i>Autres</i>	233 197	233 197	
<i>Charges constatées d'avance</i>	141 178	141 178	
<b>Total</b>	<b>374 425</b>	<b>374 375</b>	<b>50</b>
<i>Prêts accordés en cours d'exercice</i>			
<i>Prêts récupérés en cours d'exercice</i>			



## Notes sur le bilan

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 560 674 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>				
<i>Autres emprunts obligataires</i>				
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :</i>				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>				
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	114 234	114 234		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	37 561	37 561		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>				
<i>Autres dettes</i>	364 661	364 661		
<i>Produits constatés d'avance</i>	44 218	44 218		
<b>Total</b>	<b>560 674</b>	<b>560 674</b>		
<i>Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
<i>Emprunts remboursés sur l'exercice dont :</i>				
- envers les associés				

## Charges à payer

	Montant
<i>Fournis.fact.non parvenue</i>	59 737
<i>Conges a payer</i>	12 123
<i>Org.soc. ch./conges payes</i>	4 307
<i>Etat autres ch. a payer</i>	885
<b>Total</b>	<b>77 051</b>



## Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
<i>Charges constat. d avance</i>	141 178		
<b>Total</b>	<b>141 178</b>		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
<i>Prod. constatés d avance</i>	44 218		
<b>Total</b>	<b>44 218</b>		



## Informations significatives 2012

### CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

L'Association Adémas 69 et le Département du Rhône ont conclu une convention :

L'Adémas 69 s'engage à mettre en œuvre le programme de dépistage organisé du cancer du sein et du colon dans le Département du Rhône, en contrepartie de quoi le Conseil Général prend à sa charge le loyer et les charges locatives ainsi que les salaires et les charges sociales du personnel mis à disposition.

Cette contribution s'est élevée en 2012 à 502 500 €uros et couvre les dépenses suivantes :

❖ Frais de personnel du conseil général mis à disposition :

Les frais de personnel détaché ont été comptabilisés en trois postes :

✓ Salaires	:	270 552 €uros
✓ Charges sociales	:	97 676 €uros
✓ Déplacements	:	991 €uros

❖ Frais de personnel salariés de l'Ademas 69 :

✓ Salaires et charges	:	55 281 €uros
-----------------------	---	--------------

❖ Frais communs :

✓ Loyer	:	78 000,00 €uros (Estimation fournie par les domaines)
---------	---	---

### FONDS RECUS

#### Subventions reçues en 2012

Les contributions 2012 de la ARS, des caisses d'assurance maladie et des mutuelles comptabilisées en produit s'élèvent à 1 628 258,23 €uros se décomposant ainsi :

Pour le dépistage du Cancer du Sein	615 303,91 €uros
Pour le dépistage du Cancer du Colon	1 012 954,32 €uros

Au titre de l'exercice 2012, ces subventions n'ont pas permis de couvrir les charges de fonctionnement de l'Ademas 69 entraînant un déficit de – 360 994,93 €uros, ce déficit étant financé par l'excédent de fonds de roulement dégagé au cours des années précédentes.





**Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

**Réunion de l'Assemblée Générale relative à l'approbation des comptes**  
**de l'exercice clos le 31 décembre 2012**

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Lyon, le 18 avril 2013

Pour SAS ORIAL  
Commissaire aux Comptes



**C. RUYSSSEN, Associé**